Campus du Lac
Une école
CCI BORDEAUX GIRONDE

TAXE D'APPRENTISSAGE

QU'EST-CE QUE LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

Impôt créé en 1925, la taxe d'apprentissage avait initialement pour but de faire participer les employeurs au financement des premières formations technologiques et professionnelles. Elle est aujourd'hui destinée à **financer les formations professionnalisantes destinées aux jeunes** non encore entrés dans la vie active.

La taxe d'apprentissage est le seul impôt sur les sociétés dont les entreprises peuvent **choisir librement une partie des bénéficiaires.**

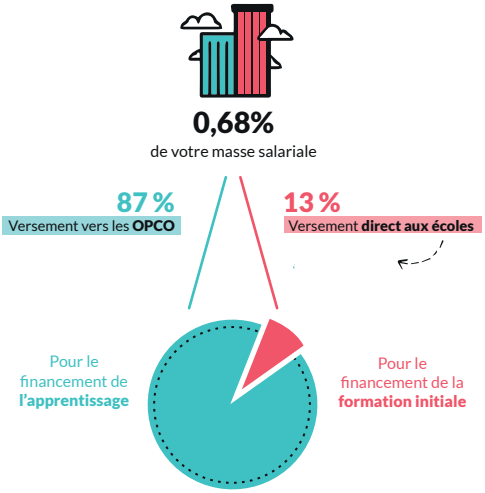

FINANCEMENT DE L'APPRENTISSAGE :

• Le financement de l'apprentissage se fait dorénavant auprès de votre OPCO (87%)

• Le financement des formations initiales se fait maintenant directement auprès des écoles bénéficiaires. C'est ce qu'on appelle le solde, soit les 13% restants.

POURQUOI VERSER VOTRE TAXE AU CAMPUS DU LAC ?

En choisissant vous-même votre bénéficiaire, vous **devenez partenaire de la formation de vos futurs collaborateurs !**

Les fonds perçus chaque année accompagnent l'évolution de notre enseignement en permettant notamment le recrutement d'enseignants, l'innovation pédagogique (création de notre FabLab), la transformation digitale de nos programmes, l'internationalisation de nos formations (mobilité pédagogique) et le développement de projets entrepreneuriaux portés par nos étudiants (Tous Entrepreneurs...).

À l'heure où les entreprises doivent décider à quelles formations de leur choix elles verseront une partie de cet impôt, leur soutien nous est précieux !